

L'an deux mil vingt-six et le 26 février à 20h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Chavannes sous la présidence de M. Jacques POCHON, maire.

**Etaients présents :** M. Jacques Pochon, M. Christian Colombet, Mme Pascale Bonnet, M. Sylvain Reboulet, M. Stéphane Gonthier, M. David Bernard, M. Damien Bogiraud, Mme Malaurie Feydet, M. Lionel Melquiond, Mme Stéphanie Palué-Charra, M. Loïc Perrier, M. Guillaume Tattu.

**Etaients excusés :** Mme Déborah Garcia (pouvoir donné à M. Pochon)

**Etaients absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme Pascale Bonnet

**Nombre de membres en exercice :** 13

**Nombre de membres présents :** 12

**Nombre de votants :** 13

**Date de convocation :** 21/02/2026

**1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 22 janvier 2026 :** *Approbation compte rendu à l'unanimité (13).*

**2 – Affaires soumises à délibération :**

**3 – Affaires soumises à décision :**

**Exercice du droit de préemption :**

Dans le cadre d'une vente, la commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant le terrain bâti situé 43 rue des Prés verts, parcelle ZH255. Ce terrain est situé en zone U.

*Le conseil municipal, à l'unanimité (13), décide de ne pas exercer son droit de préemption.*

**Modification de priorité sur une voirie communale :**

La commune projette de mettre en place un « cédez le passage » sur la voie communale « chemin de Thiolattes » au croisement avec la route de Marsaz, ceci afin de clarifier les priorités et d'améliorer la sécurité des usagers. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*

**Construction de la halle bois photovoltaïque :**

Les travaux de fondation sont à l'arrêt. L'entreprise de maçonnerie Ferlay qui a fait le choix de fondations semi profondes, a rencontré des difficultés inattendues (nappe plus haute que prévue (intempéries) et sol profond supposé dur, moins dur en réalité à l'emplacement de certains poteaux). La météo de cet hiver est certainement responsable des variations des hauteurs de nappe. Sur proposition de l'entreprise Ferlay, avec l'approbation du bureau d'études de sols Sic Infra par courriel, il a été décidé de modifier le type de fondation. Des fondations en semelles filantes (2 lignes reliant 10 poteaux) vont être réalisées en remplacement de la solution fondations semi profondes. Le bâtiment va être rehaussé de 10 à 30cm pour le respect des 1,50m au-dessus du niveau de la nappe située à 1,20m de profondeur. Cette hauteur correspond aux règles actuelles recommandées pour se protéger du "retrait gonflement des argiles". Tout cela a un surcoût important. Le coût de la partie fondation passe de 45.000€ HT à 69.000€ HT soit un supplément de 24.000€ HT, 53% de plus. Il pourrait être inférieur si le rehaussement est moins important. Un permis de construire modificatif est nécessaire pour la surélévation du bâtiment. Mme Murat, notre architecte, propose de le préparer gratuitement (délai de réalisation 3 semaines après commande, puis délai d'instruction). Nous constatons l'insuffisance des éléments fournis par le bureau d'études de sols (écart entre sol trouvé en profondeur et l'étude fournie, prise en compte de l'importance des données météorologiques...). Une démarche va être faite auprès du bureau d'études pour faire le point.

Il est proposé au conseil d'accepter cette rallonge financière. Elle sera financée partiellement par une hausse de la soulte d'Energie Rhône Vallée et une réduction des dépenses d'éclairage. Les fonds propres de la commune compléteront (à prévoir dans le budget 2026).

*Après débat, à l'unanimité (13), le conseil municipal accepte cette rallonge financière et autorise le Maire à signer le devis.*

Reprise des travaux immédiate. La période d'interruption du chantier de 4 semaines est prise en compte dans le nouveau délai d'exécution, fin des travaux décalée de 4 semaines soit une fin de chantier prévue le vendredi 22 mai 2026.

**Halle bois photovoltaïque avenant contrat de mise à disposition de toiture :**

En juin 2025, la commune a signé avec Energie Rhône Vallée, une convention d'occupation temporaire de 25 ans à compter de la mise en route de l'installation avec le versement d'une soulte de 30.000€. En lien avec nos soucis de fondations, du fait de marges dégagées dans les dépenses de raccordement électrique, ERV propose de rehausser cette soulte à hauteur de 38.000€, soit 8.000€ supplémentaires.

*Approbation de l'avenant à la convention, à l'unanimité (13).*

Informations diverses : poste production électrique installé en bordure du terrain de tennis, fourreau électrique longeant le tennis au Sud puis à l'Ouest pour raccordement sur le poteau à l'extrémité Nord Est de la halle.

**4 – Affaires non soumises à délibération, Informations**

**COMPTE FINANCIER COMMUNAL 2025 :** Il sera soumis au vote du conseil municipal après les élections. L'absence d'un document officiel fourni par les Services de Gestion Comptable d'Annonay (panne informatique nationale) empêche ce vote. Néanmoins, il a été décidé de le présenter lors du présent conseil à destination de l'équipe sortante qui avait voté le budget 2025.

**Compte Financier fonctionnement 2025 :**

Le résultat de l'exercice s'élève à **+38.430€** (78.450€ en 2024, 98.005€ en 2023, +50.154€ en 2022, +30.218€ en 2021, +51.442€ en 2020 dont 13.132€ venant du budget assainissement, +97.213€ en 2019, -461€ en 2018, -5493€ en 2017, +68.921€ en 2016). Moyenne sur 10 ans, 50.689.90€. Les chiffres sont à moduler car des recettes ou des dépenses inscrites sur ce bilan peuvent relever de l'investissement, tout en étant des dépenses de fonctionnement, ou bien relever d'une année antérieure ou postérieure. Pour rappel, pour créer du résultat, il y a 4 leviers possibles, la fiscalité, la réduction des emprunts (donc des frais financiers), la limitation des dépenses et l'augmentation des recettes.

⊖ Dépenses 2025 : 389.034,01€ (459.528€ en 2024, 379.479€ en 2023, 342.346€ en 2022, 341.685€ en 2021, 263.880€ en 2020, 412.948€ en 2019, 301.176€ en 2018)

⇒ Recettes 2025 : 427.464,01€ (537.978€ en 2024, 477.485 en 2023, 392.500€ en 2022, 371.903€ en 2021, 315.322€ en 2020, 510.161€ en 2019, 300.447€ en 2018)

Dépenses de fonctionnement : principales dépenses, dépenses de personnel 158.207€ (en légère hausse), charges RPI année scolaire 2024-2025 53.424€ (en nette baisse), eau et assainissement 1.936€, énergie et électricité 16.540€ (stable), fournitures scolaires 4.109€ (en baisse), entretien bâtiments 5.040€ (en hausse), entretien voirie 12.871€ (dont curage et broyage fossés, en hausse significative), assurance 6.742€, publicité relations publiques 5.070€, téléphone Internet et affranchissement 1.542€ (en baisse), indemnités élus 35.365€, service incendie 14.168€, charges financières 16.225€ (en baisse, poursuite de la réduction de la dette).

Recettes de fonctionnement : principales recettes, impôts et taxes 184.842€ (en baisse, 194.977€ en 2024, 164.021€ en 2023, 154.061€ en 2022), Dotation globale fonctionnement Etat 42.933€, Dotation solidarité rurale 18.938€ (en légère hausse), Dotation élus locaux 3.322€, recettes RPI contribution Marsaz et Bren année scolaire 2024-2025 45.263€ (en forte baisse, 96.644€ en 2025), Dotation Solidarité Communautaire 14.133€, allocation compensation Agglo 5.170€, revenus des immeubles 39.273€ (dont 5.800€ location salle des fêtes et des associations (en baisse) et 33.923€ de loyers), taxe pylônes électriques 12.922€, agence postale communale 14.400€.

### **Compte Financier investissement 2025 :**

Le résultat de l'exercice est **bénéficiaire de 400.193€** (-570.411€ en 24, -211.620€ en 23, +142.539€ en 22, +78.493€ en 21, +134.459€ en 20, - 118.163€ en 19, - 92.644€ en 18).

- Dépenses 2025 : 273.650€ mais reste à réaliser 273.650€ (961.901€ en 24, 357.746€ en 23, 233.884€ en 22, 131.198€ en 21, 189.142€ en 20, 425.056€ en 19, 531.737€ en 18)
- Recettes 2025 : 673.843€ mais reste à réaliser 394.629€ (391.490€ en 24, 146.126€ en 23, 376.423€ en 22, 209.691€ en 21, 23.601€ en 20, 306.893€ en 19, 484.093€ en 18)

Dépenses d'investissement : principales dépenses, traverse sud et ouest du bourg 106.717€ TTC, acquisition camionnette électrique 6.490€ TTC, achats tondeuse et souffleur 1.614€ TTC, achats tables 1.160€ TTC, divers travaux 7.490€ TTC (douche atelier communal, alimentation four électrique ancienne mairie, raccordement électrique buvette boules, réparation panneau patrimoine), travaux complémentaires église 20.159€ TTC, halle bois 1ères dépenses 12.384€ TTC, voirie chemin des Gazeaux et place de l'église 6.038€ TTC, ZA Conring 3.100€ TTC, solde étude tènement autour de la Mairie 7.665€ TTC, 20.833€ remboursement emprunt école 2015-2045 (4 trimestres), remboursement emprunt court terme TVA travaux traverse 80.000€.

Recettes d'investissement : remboursement TVA 135.658€, Taxe d'Aménagement 8.587€, subvention Région 72.104€, Fonds de concours Arche Agglo 50.000€, Agence de l'Eau 16.660€, ONACVG 1.425€.

**Le résultat global de fonctionnement et d'investissement 2025** est **bénéficiaire de 438.623€€** sans prendre en compte les « restes à réaliser ».

**Le résultat de clôture 2025** cumulant le résultat global de l'exercice 2025, celui de l'exercice antérieur et le solde des restes à réaliser, est **bénéficiaire de 196.443€** (+173.196€ fin 2024, +578.087€ fin 23, +691.702€ fin 22, +499.009€ fin 21, +390.298€ fin 20, +217.359€ fin 19, +277.629€ fin 18).

**Conseil d'agglomération du 28 janvier 2026** : ADMINISTRATION GENERALE : Modification statuts Syndicat Eaux Herbasse, Modification statuts Syndicat Eaux Cance Doux, Demande subvention Etat DETR DSIL, Adaptation annexe financière convention Atout Ruralité Département de l'Ardèche ; EAU ASSAINISSEMENT : Consultation tranche 2 marché travaux assainissement Rue Jules NadiTain l'Hermitage, Convention délégation maîtrise d'ouvrage marché travaux GEPU Rue des Condamines à Mauves, Convention Ville Tournon-sur-Rhône contrôle hydrants ; RIVIERES GEMAPI : Programme études préalables (PEP) PAPI II, programme actions cadrage financier et calendrier ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Territoires Industrie Etude création foncière territoriale cofinancement et convention, ZAE Cheminas Commercialisation ; TOURISME SPORT NATURE : Appel à Manifestation d'Intérêt Sport Nature 2026, Evènements vélo 2026 ; AGRICULTURE : Subvention associations CIVAM 07 CIVAM 26 évènement « de Ferme en Ferme », Subvention association Solidarités paysans ; CULTURE : Education Artistique Culturelle Conventions associations volet 2 saison 2025-2026 ; PETITE ENFANCE : Protocole accord reprise en régie crèches gérées par association planète Môme.

**Conseil des Maires du 11 février 2026** : Finances Rapport Orientations Budgétaires, Eau Assainissement validation politique travaux renouvellement de la Station d'épuration Tain l'Hermitage choix technique et calendrier

**Conseil d'agglomération du 18 février 2026 non délibératif** : gouvernance politique territoire : organisation politique et technique de l'agglomération, le lien avec les communes, avec les conseillers municipaux, avec les acteurs du territoire et la population ; gouvernance politique publique : évaluation, critères de décision, capacité à renoncer ; gestion en commun du foncier : comment préserver la ressource foncière, comment répondre aux objectifs du ZAN Zéro Artificialisation Nette ?

**Conseil d'agglomération du 26 février 2026** : EAU ASSAINISSEMENT : Renouvellement station traitement eaux usées Tain l'Hermitage et projet méthanisation station d'épuration Tournon, Approbation dossier enquête publique et lancement procédure forage Prés verts, captage d'eau potable Tain l'Hermitage, Convention transfert maîtrise d'ouvrage travaux eaux pluviales aménagement quai du Rhône Glun, convention Maîtrise d'ouvrage travaux d'eaux pluviales aménagement quartier du Port RD67 Beaumont Montoux, Procédure MAPA travaux extension réseau d'assainissement Route des Granges Chantemerle-les-Blés ; FINANCES MOYENS GENERAUX PATRIMOINE : Rapport Orientations Budgétaires 2026, Fonds concours commune Lemps travaux réalisation city stade, Reversement taxe exploitation infrastructures transport longue distance (TEID LD), Avenant contrat Partenariat Public Privé AUXIFIP, avenant convention occupation précaire SNC Chemin de Fer Vivarais ; ADMINISTRATION GENERALE : Modification statuts Syndicat intercommunal eau potable Valloire Galaure, ITDT Programme équipements publics ZAC et convention application dispositions article R.311-7a code urbanisme, ITDT Convention entente - Commission indemnisation amiable - Règlement indemnitaire commerçants chiffres d'affaires impactés réalisation travaux, Ressources Humaines Modification tableau effectifs, Classement UNESCO appellations Côtes du Rhône Septentrionales ; ENFANCE JEUNESSE : Avenant convention Centre socioculturel Tournon et accueil loisirs Saint-Félicien ; CULTURE : Convention gestion bâtiment bibliothèque intercommunale Tournon et procès-verbal mise disposition ; ENVIRONNEMENT : Marché campagnes pédagogiques ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Validation plan ZA Champagne Tournon ; AMENAGEMENT HABITAT : Aide bailleurs Sécheras et Habitat dauphinois, Adoption définitive Programme Local Habitat après avis Comité Régional Habitat et Hébergement (CRHH), Convention ALEC Mobilisation pros PACTE, Avenant convention PACTE ; TRANSPORT MOBILITES : Mise accessibilité arrêts TCU, Règlement intervention, Règlement transports scolaires 26-27 ; GEMAPI : Collaboration publique-privée AXA Climate et Valrhona étude régénération bassins versants drômois Convention partenariat.

**Bilan de fonctionnement** du conseil municipal au cours de la mandature 2020 2026.

**Elections municipales** : Organisation du bureau de vote des 15 et éventuellement 22 mars.

**Cour de l'école :** pendant les congés scolaires, le goudron soulevé par les racines du platane a été retiré, puis le sol a été refait à l'identique de la partie sud de la cour.

**Urbanisme :** dernière commission le 27 janvier.

Demande : RAS.

Accord : Déclaration Préalable DP de M. Sébastien Françon, pour le rehaussement d'un mur de clôture, Impasse du Pavillon. DP de Mme Arlette Ardain pour la construction d'un abri de jardin (régularisation), rue du Presbytère. DP de M. Nicolas Bérard pour la pose de panneaux photovoltaïques sur sa maison, chemin des Sarras.

**Divers :**

Voie cyclable Tain - Saint Donat : compte rendu réunion Arche Agglo 28 janvier. Présentation détaillée du projet aux communes concernées et au département de la Drôme. Questionnements : Usage cyclotourisme ou usage du quotidien ; Itinéraire non figé, suggestion passage devant l'étang.

Bilan Gendarmerie commune de Chavannes 2025 : chiffres en nette baisse, infractions routières 5 (14 en 2024), interventions 22 (32 en 2024), atteinte aux biens 10 (18 en 2024), atteintes aux personnes 1 (10 en 2024), présence sur la commune 272h (472h en 2024).